

ABONNEMENT

SOMME	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 28 NOVEMBRE

## L'ARRÊT

Voici en quels termes M. Perrot de Chezelles, ancien vice-président du tribunal civil de la Seine, apprécie l'inqualifiable arrêt rendu contre M<sup>r</sup> l'archevêque d'Aix :

« L'arrêt rendu, le 24 novembre, par la Cour de Paris, contre M<sup>r</sup> Goutho-Soulard, ne peut manquer d'émouvoir vivement la conscience publique. Il est manifeste, pour tout homme de sens et de bonne foi, que la lettre incriminée du vénérable et courageux prélat ne contenait pas un outrage personnel (non rendu public) à l'égard du ministre des cultes, mais le blâme sévère et mérité d'un acte politique émanant du gouvernement tout entier, — qu'ainsi, ni en fait ni en droit, l'article du Code pénal n'était applicable dans l'espèce.

« De plus, la condamnation à trois mille francs d'amende ne repose sur aucune base légale.

« En effet, l'article mentionné punit le délit prévu d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans. Sans doute, l'article 463 du même Code, relatif aux circonstances atténuantes reconnues, permet aux cours et tribunaux de substituer l'amende à l'emprisonnement, sans que l'amende puisse être au-dessous des peines de simple police. Mais, si l'on veut éviter le plus redoutable arbitraire, quelle doit être la mesure de cette amende ?

« La Cour de cassation, par un arrêt du 9 janvier 1846, a formellement déclaré que, au cas de délit dont la seule peine, édictée par la loi, est l'emprisonnement, si les juges, admettant des circonstances atténuantes, usent du pouvoir qui leur est conféré de substituer une amende à l'emprisonnement, ils ne peuvent prononcer que le minimum de l'amende correctionnelle — seize francs, en un mot.

« Par quelle singulière et antijuridique aberration la magistrature épurée a-t-elle pu imaginer le chiffre injustifiable de trois mille francs, fixé par elle ?

« Donc, l'arrêt en question, si blessant pour les âmes catholiques et les cœurs patriotes, constitue, en outre, au point de vue de l'application de la peine, en même temps qu'un excès de zèle, une monstrueuse illégalité.

« Veuillez agréer, etc.

« CH. PERROT DE CHEZELLES,

« Ancien vice-président du tribunal de la Seine. »

## INFORMATIONS

Un correspondant du *Figaro*, à Vienne, donne les renseignements suivants qu'il déclare tenir d'une source absolument autorisée sur la Triple Alliance :

« Par son traité avec l'Allemagne, l'Italie a assumé l'obligation, en cas d'un conflit entre la France et l'Allemagne :

1° De mobiliser immédiatement et de concentrer dans le plus bref délai possible, sur sa frontière des Alpes, une armée de deux cent mille hommes, prête à entrer en campagne au premier signal.

2° De mobiliser sa flotte et de tenter une diversion sur les côtes de la Corse, en même temps qu'une escadre irait croiser sur les côtes françaises de l'Atlantique.

« En cas d'une guerre franco-italienne, l'Allemagne s'engage, par contre, à mobiliser sans retard ses corps d'armée n° 8, 14 et 15, stationnés en Alsace-Lorraine, dans le duché de Bade, et dans la province du Rhin, et de les lancer sur la frontière des Vosges. »

« Les engagements de l'Italie vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie sont moins positifs et moins formels. L'entente entre ces deux puissances

est plutôt diplomatique. Les deux cabinets de Vienne et de Rome s'engagent notamment à suivre la même ligne de conduite et de s'appuyer en Orient.

« Une coopération maritime des deux puissances n'est prévue que pour le cas où l'équilibre et le *statu quo* dans la Méditerranée seraient gravement menacés. »

MM. René Goblet, Lockroy, Sarrien, Peytral, Millerand et Doumer viennent de se grouper en un comité politique qui aura pour organe la *Petite République française*. Ils annoncent la publication de leur programme.

Petits hommes, petites politiques, petits programmes, petite République, c'est tout un.

## LE « FIGARO » POURSUIVI

On lit dans le *Figaro* d'hier :

« Notre souscription en faveur des pauvres du diocèse d'Aix nous a valu hier une visite inattendue : celle de M. Mosnier, huissier audiencier au tribunal de la Seine.

« Le *Figaro* est cité le mercredi 2 décembre devant la 9<sup>e</sup> chambre, à la requête de M. le procureur de la République, pour avoir contrevenu à l'article 40 de la loi sur la presse, en organisant une souscription « ayant pour objet » le paiement de frais de justice. »

« Nous n'aurons pas de peine à justifier devant le tribunal une bonne œuvre qui s'imposait à nous, étant données les traditions du *Figaro*.

« La générosité de nos lecteurs nous a permis d'envoyer, à la veille de l'hiver, 5,229 fr. aux pauvres du diocèse d'Aix.

« Nous en sommes heureux et, pour toute défense, nous nous bornerons à faire connaître à M. le procureur de la République un chiffre :

« Le total des souscriptions recueillies par le *Figaro* depuis 1872, pour des œuvres de

bienfaisance, s'élève maintenant à quatre millions cent quarante-neuf mille francs. »

## SOUVENIR !

On lit dans l'*Univers* ces simples lignes :

« M. Périer, premier président de la Cour d'appel, qui a condamné M<sup>r</sup> l'archevêque d'Aix, est le même qui a acquitté M. Wilson. »

Mardi dernier, devant la Cour de Paris, le procureur général n'a pas craint d'accuser M<sup>r</sup> d'Aix d'avoir intrigué pour devenir évêque, alors qu'il est prouvé que le vénérable prélat a refusé pendant plus de six ans l'épiscopat et qu'il n'a accepté la mitre que sur les instances du Pape et du Nonce à Paris.

On lit dans la *France nouvelle* :

« D'après les renseignements puisés aux meilleures sources, nous croyons être en mesure d'assurer que cette poursuite contre un archevêque est l'œuvre de MM. de Freycinet, Ribot, Barbey, trois ministres protestants. »

## UNE VICTOIRE CONSERVATRICE

Les conservateurs du canton de Rostrenen, dans les Côtes-du-Nord, ont obtenu dimanche dernier un succès bien dû, du reste, à leur énergie. Le siège de conseiller général, jusqu'alors occupé par un républicain, était vacant. Un candidat républicain se présentait. Trois jours seulement avant le scrutin, les conservateurs obtenaient de M. de Saisy qu'il se présentât et dimanche dernier M. de Saisy était élu par 1,084 voix contre 999 données au candidat républicain. C'est un siège gagné.

Le même jour, dans l'arrondissement d'Uzel, un conservateur, M. Boscher-Delangle, était élu. Le seul candidat qu'eussent pu lui opposer les républicains n'avait pas osé se présenter.

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

« Sans doute, commence-t-il, nous ne nous reverrons jamais, du moins en cette vie transitoire, qui pour vous, comme pour moi, n'est pas la seule.

« Hier, en sortant de chez vous, j'ai reçu des nouvelles, dont la gravité m'impose le devoir de retourner immédiatement dans ma famille. Quelque pressante que fût la lettre de ma mère, vous pouvez croire néanmoins que j'ai longtemps hésité, tant la pensée de vous perdre pour toujours me semble affreuse. Oh ! songer que vous allez partir là-bas, et que nous vivrons à des milliers de lieues l'un de l'autre, sans nous revoir ! Si vous saviez comme je vais penser à vous douloureusement, lorsque, revenu dans mon pays, je regarderai cette ligne bleue de la mer à l'autre bout de laquelle vous serez cachée ! Et puis... et puis les années pas-

seront ; la mort viendra, mais l'image dernière qui planera dans mon agonie sera la vôtre.

« Oh ! je ne peux pas croire au néant, parce que je vous aime !

« Je vous ai avoué que je ne partageais plus votre foi spirite. Mais, comme l'a dit un de nos philosophes, celui qu'on a nommé — à tort, Dieu merci ! — le dernier spiritualiste :

« Plus je sens la mort, plus je crois à l'âme ; » — et c'est une mort déjà que la séparation.

« Adieu. S'il est dans votre vie des heures tristes, songez qu'il y a toujours au monde un cœur pour vous aimer. Je voudrais me persuader, qu'en me voyant revenir sur ma décision d'hier, vous ne me garderez point rancune. Ce serait pour moi la douleur suprême de penser une minute que vous n'admettez pas cet impérieux devoir qui m'interdit de partir avec vous.

« Ah ! pourtant, si vous aviez voulu ! Comme nous aurions vécu doucement ensemble, ici près de votre mère, aux Sables-d'Olonne, près de mes parents ! Ce bonheur qui pour moi était possible n'aura pas été. N'y pensons plus ; adieu ! adieu ! Rappelez-vous quelquefois :

« Celui qui vous aura le plus aimée.

« René DE MORDANKS. »

La lettre cachetée, le jeune homme resta quelques minutes assis devant sa table, à rêver. C'était donc bien vrai qu'il ne reverrait pas son amie ? Oh ! du moins, s'il lui eût été donné de la rencontrer une dernière fois, fût-ce par hasard dans la rue, afin de la photographier en quelque sorte au fond de son cœur !

Surtout cette inquiétude l'obsédait, qu'elle ne partit irritée contre lui ; il eût voulu encore entendre de sa bouche un mot d'amitié. Certain alors de la communion de leurs âmes, il se serait livré plus sûrement aux consolations idéalistes, les seules qu'il ne sentit point décevantes.

Les autres hélas ! n'étaient que mensonge, et entre toutes celle de son art.

Fatigué de rêve, il finit par tirer d'une malle ses pinceaux, et replaçant le portrait d'Eva sur un chevalet, il se mit à préciser certains traits dont la vision lui était revenue plus nette. Mais en retouchant cette physionomie qu'il voulait conserver très vivante, il comprit la suprême inutilité de l'œuvre artistique. L'immortalité éphémère du portrait ou de la statue lui apparut soudain aussi dérisoire que l'immortalité des momies d'Égypte. Durât-elle cinquante siècles, l'image faite de matière devra périr.

Encore de tous les arts, celui du peintre est-il le plus sujet à l'oubli. L'Antiquité ne nous a pas laissé un seul tableau. Plus fragiles que la bouteille garnie d'osier à laquelle les naufragés confient leur suprême message, les quelques pieds carrés de toile où les peintres enferment le secret de leur vie n'aborderont jamais aux siècles lointains. La *Jocunde* un jour disparaîtra.

N'importe, René continue de peindre, malgré cette illogique et salutaire prédominance de la Volonté agissante sur la Pensée qui songe : — A quoi bon ?

Mais peut-être aussi revient-il, à force d'instinctif mysticisme, vers une conception des choses abandonnées depuis les Scolastiques : Qui sait si du tableau incendié, de la statue brisée, du livre dont les exemplaires ont péri, une forme idéale ne survit pas ? Si l'âme du plus humble aède, ancêtre d'Homère, ne relit point ses poèmes perdus pour nous ? Combien faible est l'esprit de l'homme, combien rétréci son horizon ! Lui est-il permis, sans présomption, de nier que toutes les formes périssables puissent renaître transfigurées ? Une telle hypothèse confine au dogme de la résurrection des corps, dont Voltaire lui-même n'a jamais ri, et

## GRÈVES DU NORD

Les conséquences des grèves du Nord :

Déjà plusieurs Compagnies houillères ont reçu des dénonciations de traité par voie d'huissiers. Ce sont donc les Compagnies de charbonnages anglais et allemands qui paraissent devoir bénéficier de la grève actuelle.

Une autre dépêche de Roubaix annonce que les arrivages de charbons belges et allemands se succèdent dans cette ville et à Tourcoing. La gare annexe, entre les deux villes, est encombrée comme elle ne l'a jamais été jusqu'à ce moment.

La grève va permettre aux charbonnages allemands de la Ruhr d'écouler à un très haut cours un stock important de coqs et de houille dont ils n'avaient pu se défaire même à bas prix.

Châlons-sur-Marne, 27 novembre.

Le 16<sup>e</sup> dragons, en garnison au camp de Châlons, s'est embarqué cette nuit, à deux heures, par train spécial, pour Lille, afin de concourir au maintien de l'ordre dans le bassin houiller du Nord.

Trente-six gendarmes et une compagnie départementale sont également partis ce matin, à huit heures, pour Lille.

## ÉTRANGER

**AUTRICHE.** — A la suite de la panique qui s'est produite récemment à la Bourse de Vienne, le gouvernement va présenter au Parlement un projet de loi d'après lequel ceux qui répandront de fausses nouvelles pour alarmer la Bourse seront condamnés à un an de prison et à une amende de 2,000 florins.

**ESPAGNE.** — A Consuegra, une forte pluie accompagnée de grêle a causé une vive alarme aux habitants. Des précautions ont été prises par les autorités pour éviter de nouveaux malheurs.

A Cordoue, les violentes bourrasques de pluie continuent. La rivière Moro, généralement à sec, déborde et cause de nombreux dégâts.

L'inondation a été tellement rapide que les habitants n'ont pas eu le temps de se rendre compte du danger.

Les eaux atteignent une hauteur de deux mètres dans quelques maisons.

La panique est grande.

**BRÉSIL.** — Le *Herald* a reçu la dépêche suivante de Valparaiso en date du 27 novembre :

« Le maréchal Deodoro da Fonseca s'est retiré de l'armée.

» Le bruit court que la capitale du Brésil sera transférée à Niteroï.

qu'avait pressenti l'Égypte ancienne. Les spirites d'ailleurs n'ont fait que le défigurer, en matérialisant la substance idéale qui doit survivre.

René, absorbé par ces conceptions mystiques, brosse à présent d'une main distraite les fonds de son tableau.

Après quoi, il recule de quelques pas, afin de juger la valeur des tons et le relief du portrait. L'œuvre est bonne, il y a mis toute son âme; à la différence du talent au génie, il a peint Eva comme Léonard peignit la Joconde. Cette comparaison involontaire s'impose à lui, et il n'est pas jusqu'au sourire de M<sup>lle</sup> Cardéno qui ne le fasse rêver à l'imperceptible pli des lèvres de l'inquiétante Mona Lisa. A trois siècles l'une de l'autre, elles appartiennent peut-être à la même race de dominatrices et d'inconscientes.

René, en effet, a saisi l'expression souriante de la jeune fille aux instants de douceur féline qui la rendent si dangereuse. Surtout, il l'a représentée autant que possible telle qu'il la vit dans le cabinet de son père, le soir où il comprit qu'il l'aimait. Sa toilette est celle qu'elle portait ce soir-là, avec la toque de loutre gentiment posée sur la torsade noire de ses cheveux. Il a dû remanier l'esquisse

» Des avis de Samoa annoncent que les indigènes sont mécontents du système actuel d'impôts.

» Mataafa revendique le trône.

» On craint que la guerre n'éclate si les puissances n'interviennent. (Havas.)

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 novembre 1891.

Les cotes étrangères accusent des tendances faibles, celle de Londres par suite de la chute nouvelle des fonds brésiliens et des valeurs de cuivre, celle de Berlin par la baisse du Rouble et des fonds Russes. Les cours d'ouverture de notre marché en sont affectés, mais tout se relève en clôture. L'ancien 3 0/0 reste à 95.40 après 95.15. Le nouveau cote 94.27 et le 4 1/2 104.40.

L'Extérieur reste très ferme à son cours de la veille de 65 3/8 et le Portugais dont le coupon de janvier est assuré est bien tenu à 33 5/8. La Rente Italienne conserve le cours de 88. La perspective du coupon de janvier relève les cours du comptant qui sont supérieurs à ceux du terme. Malgré la faiblesse du Rouble et des fonds Russes à Berlin, le nouveau Russe est en progrès à 79 1/8.

Les sociétés de crédit résistent bien à toutes les défaillances des fonds étrangers. La Banque de Paris reste à 700; le Crédit Foncier à 4,215; la Société Générale à 475; le Crédit Lyonnais à 775; le Crédit Mobilier à 215.

L'action Crédit Foncier de Tunisie est recherchée à 410 en raison du développement des opérations de prêts hypothécaires de cette société.

L'action Immeubles de France cote 468.75. L'obligation Porto-Rico est en progrès à 487 après 484.

Les Chemins Economiques se négocient à 335.

## Chronique Locale ET DE L'OUEST

### LA SAINTE-CÉCILE

Demain dimanche, à onze heures, à l'occasion de la Sainte-Cécile, l'*Harmonie Saumuroise* exécutera, à l'église Saint-Pierre, pendant la messe dite spécialement à cette intention, les morceaux suivants :

1. Marche du *Prophète* (Meyerbeer).
2. Andante (Verdi).
3. *Ave Maria*, pour violoncelle et orgue (Gounod).
4. Andante religioso (Mayer), pour clarinette.
5. Méditation, pour violoncelle et orgue (Damaré).
6. Marche solennelle (Ganne).

Une quête sera faite au profit des pauvres.

Saumur, le 27 novembre 1891.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Des élections pour élire des juges et juges suppléants doivent avoir lieu dans les premiers jours du mois prochain. Jusqu'à présent, l'on n'a pas entendu parler du choix des candidats; il faut donc en conclure que, comme pour les

primitive, ébauchée avant leur deuxième entrevue, et où elle apparaissait froide, l'air dédaigneux, plus réellement elle-même peut-être.

Longuement il s'arrête à la regarder, cherchant à préciser déjà ses souvenirs d'elle, comme il a coutume de faire pour ceux d'Henriette, afin d'en constater la survivance; désormais, il les confondra toutes deux dans la même idéale tendresse. Les quelques heures passées auprès de l'une, les longues années vécues avec l'autre s'uniront en cette effusion sereine où il n'y a plus d'heures ni d'années.

### XX

Dans l'après-midi, quand René s'arrêta devant la maison où demeurait Maurice Clavier, une émotion singulière lui serrait le cœur : cette journée serait solennelle entre toutes dans sa vie; il venait de jeter à la poste la lettre pour Eva et allait s'engager d'honneur à ne pas partir avec elle.

Il monta les trois étages lentement, craignant d'arriver; son doigt hésita sur le bouton du timbre électrique avant de sonner. Maurice lui-même vint ouvrir, et lui serrant la main cordialement :

— Vous me faites grand plaisir, dit-il, je

élections précédentes, les membres composant le Tribunal de Commerce actuel vont, comme par le passé, procéder eux-mêmes au choix de ces candidats.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Rédacteur, que cette façon d'opérer a quelque chose d'anormal ?

Pourquoi ne procède-t-on pas à Saumur comme cela a lieu dans d'autres villes en pareil cas, où les commerçants sont convoqués à une réunion où ils désignent eux-mêmes les candidats ?

Ce système a le grand avantage d'intéresser les électeurs et de les encourager à aller voter en plus grand nombre, ce qui éviterait, comme cela a lieu à chaque élection au Tribunal de Commerce, de constater la nomination de ces membres par un nombre très restreint d'électeurs.

Veuillez agréer, etc.

UN ÉLECTEUR.

### ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ

Les électeurs de l'arrondissement de Baugé sont convoqués pour le dimanche 20 décembre, à l'effet d'élire un député en remplacement du général Lacroïelle, décédé.

### ENCORE DES PIÈCES FAUSSES !

Depuis quelque temps, il circule de fausses pièces d'or de 20 fr. et de 40 fr.

Les premières portent les millésimes de 1840 (effigie de Louis-Philippe), 1852 (République française à l'effigie de Louis-Napoléon), 1858 (à l'effigie de Napoléon III), 1870 (Empire français).

Les pièces de 40 fr., millésimes de 1855 et 1857 (effigie de Napoléon non lauré).

### SYNDICAT AGRICOLE D'ANJOU

M. le président du Syndicat agricole de l'Anjou adresse aux propriétaires, à ceux surtout qui habitent la ville d'Angers et qui ne font pas partie du Syndicat, à ceux aussi que leur situation ou leurs affaires retiennent à Angers, quoique leurs propriétés soient ailleurs, à tous ceux enfin qui s'intéressent, à un titre quelconque, à l'amélioration de l'agriculture et qui ont un peu de temps libre, la lettre suivante :

« Monsieur,

» Vous êtes invité à assister au cours d'agriculture que M. Nicolle, notre directeur administratif, ouvrira aux Facultés catholiques d'Angers, le samedi 5 décembre prochain, à 3 h. 1/2.

» Ancien élève de l'École polytechnique, auteur de plusieurs ouvrages couronnés par la Société des agriculteurs de France, M. Nicolle a exploité, pendant douze ans, un domaine de 150 hectares; il est donc aussi compétent comme praticien que comme théoricien. Il traitera cette année de la crise agricole, de ses

causes et des moyens d'y remédier par les assolements et les systèmes de culture.

» Le président,

» Comte DE LA BOULLERIE.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler dans notre journal de cette fondation nouvelle et nécessaire à l'Université catholique d'Angers, nécessaire à cause de l'importance de la culture pour le pays tout entier, nécessaire parce que l'agriculture est en souffrance, elle, la principale industrie de notre pays, et qu'il en résulte un mal qui est tout autant et plus encore social qu'économique. Mais si cette fondation était nécessaire, elle est aussi unique. L'Etat n'a pas encore, jusqu'ici considéré l'enseignement agricole comme un enseignement universitaire; il le relègue dans les instituts à part. Monseigneur et les évêques fondateurs de l'Université catholique d'Angers sont d'un autre avis.

Nous apprenons de sources très sûres, quoique diverses, que le cours de M. Nicolle sera très suivi, aussi bien par les étudiants que par les propriétaires de la ville.

Le professeur traitera, cette année, de ce qu'il y a de plus intéressant dans la science et la pratique agricoles, les assolement et les systèmes si divers qui ont donné lieu à tant de controverses dans lesquelles la pratique agricole a eu en définitive gain de cause. C'est le tableau de ces discussions que le professeur exposera cette année en montrant à quel système un cultivateur judicieux doit donner la préférence.

Et si l'on veut plus de détails, qu'on lise les derniers bulletins du Syndicat agricole d'Anjou. X.

### PHYSIONOMIE PROBABLE DU MOIS DE DÉCEMBRE ET DE L'HIVER PROCHAIN

Les conditions astronomiques ne se modifient que très lentement. Comme on a pu s'en convaincre depuis 35 ans que je m'occupe publiquement de météorologie, je n'ai fait que pronostiquer des désastres ou des calamités, qui, malheureusement, se sont réalisés beaucoup trop exactement, comme chacun a pu s'en convaincre.

Les conditions astronomiques restent presque les mêmes en décembre. Ce mois présentera à peu près les mêmes caractères météorologiques. Il en sera de même les mois suivants. En somme, le prochain hiver sera agité, humide, mauvais, rigoureux et marqué par des perturbations violentes et multipliées, notamment sur les zones du nord et du centre de la France et de l'Europe... et funeste aux gens de mer, aux agriculteurs, et surtout au pauvre monde et aux indigents.

Voici maintenant les dates des points astronomiques, celles des époques critiques et celles des perturbations probables, pour le mois de décembre. Ces dates s'appliquent au

supplication inquiète :

— Oh ! n'allez pas me répondre que tout cela n'est qu'une illusion : j'ai tant souffert de croire au néant !

— Rassurez-vous, fit le journaliste. Je ris parce que je me figure la tête que feraient les neuf dixièmes des gens du monde en vous entendant. Oh ! avec de pareilles idées, ne vous avisez jamais de réussir ici; votre peinture même, je vous l'ai répété souvent, semblerait trop mystique. Vous serez compris de deux ou trois critiques d'art et d'un certain nombre de femmes, encore pas de celles qui réservent leur admiration exclusive aux peintres de *five o'clock* et aux pastellistes. (A suivre.)

**Théâtre de Saumur**  
Rideau : 8 h. 1/2  
Bureaux : 7 h. 3/4  
Direction : H. DAVID.

LUNDI 30 Novembre 1891  
**LA FILLE DU RÉGIMENT**  
Opéra-comique en 2 actes, de DONIZETTI  
**LES AMOURS DE CLÉOPATRE**  
Vaudeville en 3 actes, de MM. GRANGÉ et THIBOUST.

commençais à craindre de ne pas vous voir. Entrez donc.

Et il ajouta, tout en introduisant le peintre dans son salon, meublé de japoneries et tendu d'étoffes algériennes :

— Inutile de vous demander, n'est-ce pas, si vous êtes devenu raisonnable? Votre présence me le prouve. Ainsi, vous m'engagez votre parole de regagner les Sables immédiatement après l'arrêt des poursuites ?

— Oui, fit René d'une voix légèrement tremblante.

— C'est bien; n'en parlons plus. Dans quelques instants, nous irons ensemble voir M. Bonain; nous ne sommes pas pressés; il n'arrive guère au Palais avant quatre heures. Nous avons donc le temps de causer un peu. Et d'abord, mon cher, où en êtes-vous comme état d'esprit ?

René, dont les idées mystiques flottaient encore très vagues dans son cerveau, les précisa soudain dans la réponse qu'il fit au journaliste. Elles se résumaient à cette croyance que toutes les formes éphémères ont un prototype indestructible, et que les apparences même de l'univers physique seront sauvées de l'oubli.

Voyant Maurice qui souriait, il ajouta cette

méridien de Cherbourg, et non à celui de Paris.

Les perturbations emploient deux ou trois jours, pour traverser la France du nord-ouest au sud-est, et quatre ou cinq jours pour le reste de l'Europe, toujours dans le même sens. Certains cyclones font le tour du globe entier et même davantage.

Les dates des perturbations varient donc suivant les contrées, les LONGITUDES et les LATITUDES; les bourrasques se dirigent obliquement du nord-est et non de l'ouest à l'est. Il faut donc bien se pénétrer de ces données et se former au TABLEAU RECTIFIÉ, suivant la longitude et la latitude de chaque localité.

Il faut donc modifier mes dates suivant les localités, d'après leur longitude et leur latitude et ne pas supposer que je me sois fourvoyé comme l'ont prétendu certains Beuets qui croyaient que la physiologie du temps était transformée partout sur la France le même jour, ce qui est tout simplement stupide au premier chef!

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables pour le mois d'octobre:

1° Vers les « 1<sup>er</sup>, 2, 3 (???) 4, 5, 7; »  
2° vers les « 8, 9 (???) 10, 11, 12, 14 »; 3° vers les « 15, 16, 18 (???) 19, 20, 21 »; 4° vers les « 22, 23 (???) 24, 25, 26 »; 5° vers les « 29, 30 (???) 31. »

Les dates absentes représentent les accalmies ou les éclaircies probables.

D'après ces données, la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> dizaines seront plus accentuées que la seconde, notamment sur les zones du nord et du centre de la France et de l'Europe; particulièrement vers les époques critiques, marquées d'un plus grand nombre de points d'interrogation.

Gare les gros temps! Les sinistres, la neige, les crues d'eau; 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> dizaines principalement.

Agan, le 24 novembre 1891.

NICK L. D'A.

ANGERS. — Incendie. — Hier matin, vers cinq heures, un incendie s'est déclaré, rue de la Chalouère, n° 116, dans la distillerie de MM. Chauveau et Berthelot.

Un bâtiment mesurant environ 30 mètres carrés a été la proie des flammes.

Les machines à distiller et un nombre considérable de fûts ont été à peu près complètement détruits.

Les pertes sont évaluées approximativement à 12 ou 15,000 fr.

#### LE CHATEAU DE CHENONCEAUX

Le château de Chenonceaux, dit le Temps, va bientôt, nous affirme-t-on, passer en de nouvelles mains.

Le Crédit Foncier de France, qui s'en était rendu acquéreur au prix de 800,000 fr., à la

vente des biens de M<sup>me</sup> Pelouze, dont il était le créancier principal, serait sur le point de le céder, moyennant 4 millions, à un riche Américain, M. Terry.

Engagement aurait été pris des deux parts: il ne manquerait plus, pour rendre la cession définitive, que l'acte notarié de rigueur.

On rit beaucoup à Châteauneuf du préfet de l'Indre qui, à une demande de « récompense honorifique » pour divers actes de courage et de dévouement, a répondu par l'envoi d'une gratification de 20 francs. En ce temps où l'on répare par trois mille francs d'amende « l'honneur et la délicatesse » d'un garde des sceaux, M. le préfet de l'Indre a pensé que 20 francs valaient bien une mention honorable.

#### SALLE DE SPECTACLE

### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

#### Premier Concert d'hiver

Donné, au Théâtre, dimanche 29 novembre, à 8 heures du soir, avec le concours de M<sup>me</sup> BELLONY, soprano du théâtre de Monte-Carlo, MM. WEBER, violoncelliste solo de l'Association artistique d'Angers, MORABIÈS, chanteur comique.

#### Première partie

- 1° Les Mousquetaires de la Reine, fantaisie d'Halévy: Musique Municipale.
- 2° Air des Noces de Figaro (Mozart), chanté par M<sup>me</sup> Bellony.
- 3° Fantaisie sur Martha (Flotow), pour violoncelle: M. Weber.
- 4° Nos bons commerçants ou Faut jamais contrarier le client: M. Morabiès.
- 5° Adagio religioso de Servais, pour violoncelle: M. Weber.
- 6° Adieu de l'hôtesse arabe (Bizet): M<sup>me</sup> Bellony.
- 7° Tout à la Russe: M. Morabiès.

#### Deuxième partie

- 1° Le Pré aux Clercs, d'Hérold: Musique Municipale.
- 2° Tarentelle de Goltermann; B. Largo de Bach: M. Weber.
- 3° Alléluia du Cid, de Massenet: M<sup>me</sup> Bellony.
- 4° Le Nouveau Calendrier, chansonnette comique: M. Morabiès.
- 5° Nuages de dentelle, valse de J. Klein: Musique Municipale.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 28 novembre: Les Huguenots, grand opéra en 5 actes, avec le concours de M. Dathès, basse noble, qui chantera le rôle de Marcel.

Dimanche 29 novembre: Le Trouvère, grand opéra en 4 actes, et L'Oncle Célestin, opérette en 3 actes.

#### BOURSE DE PARIS

Du 27 Novembre 1891

3 0/0 . . . . .	95 40
3 0/0 nouveau . . . . .	95 65
3 0/0 amortissable . . . . .	104 35
4 1/2 . . . . .	94 15

### Les Montagnes Russes à vapeur

Quai de Limoges

M. le Directeur a l'honneur d'informer le public que tous les soirs il sera joué, aux Montagnes Russes, l'Hymne russe sur un orgue entièrement neuf qui vient d'arriver et qui sera inauguré dans l'établissement, à Saumur.

#### LA DERNIÈRE NOUVEAUTÉ!

Le Succès du jour! — Les MONTAGNES RUSSES CIRCULAIRES A VAPEUR, brevetées. La dernière création de carrousels, entièrement différent à tout ce qui a déjà été vu.

Dans toutes les grandes villes de l'Europe et de l'Amérique, les Montagnes Russes ont obtenu un énorme succès; et c'est pour la première fois que le nouveau modèle « Les Montagnes Russes Circulaires » sont en tournée en France, et tout le monde doit profiter de ce nouveau genre de récréation et se réjouir de cette amusante course, — dans laquelle il n'y a pas l'ombre de danger pour les enfants pas plus que pour les grandes personnes.

C'est le seul et unique dans son genre. C'est la perfection d'invention et de mécanisme. C'est le seul en France et qui a obtenu à Paris, cette année, un Diplôme de Mérite et une Grande Médaille d'or pour sa beauté, sa nouveauté et sa belle construction.

Ne pas confondre les Montagnes Russes à Vapeur avec les mauvaises et dangereuses imitations portant les noms semblables.

Pour amusement, sûreté et plaisir, cherchez les Montagnes Russes Circulaires, le Grand Succès Parisien.

### Théâtre des Ondines

Quai de Limoges

Jeudi et dimanche à 3 heures. — Tous les soirs à 8 h. 1/2

Début aujourd'hui samedi

Miss ETHEL-NELLEY. LES VRAIES PLONGEUSES ET NAGEUSES AMÉRICAINES.

Spectacle sérieux et de famille. Le travail se fait dans un Aquarium rempli d'eau.

#### APERÇU DE QUELQUES EXERCICES:

Manger et boire au fond de l'eau. — Ecrire. — Coudre. — Peler une pomme. — Tricoter. — Imiter le sommeil, qui dure de 120 à 130 secondes. — Exercices de la chaise, sauts périlleux. — L'hélice d'un bateau, etc., etc.

Pour bien convaincre les personnes incroyables, le directeur offre 500 francs à la personne qui voudrait prouver que ce qui est annoncé ne se fait pas dans l'intérieur.

On peut visiter l'Aquarium à toute heure. — Ouvert de 3 à 5 heures, et de 8 heures et demie à 10 heures et demie.

Le Directeur, LATOUCHE.

### Dernières Nouvelles

Paris, 28 novembre, 12 h. 51 soir.

Chez les mineurs du Pas-de-Calais, les arbitres se sont mis d'accord sur toutes les questions en litige, sauf sur celle relative aux renvois pour fait de grève, sur la question de laquelle la Compagnie s'est réservée.

Il y a croyance dans le comité des houillères que les grévistes ratifieront cet accord, et que le travail reprendra lundi. HAVAS.

#### Dialogue du boulevard:

— Moi, tel que vous me voyez, j'ai vécu à Paris pendant quinze jours avec quarante sous!

— Vraiment?

— Oui, j'empruntais tous les matins un louis à un ami.

### MARCHÉS

#### BEAUFORT, 25 novembre

Froment, double-décalitre, 4 fr. — Seigle, 2 80. — Avoine, 4 80. — Pommes de terre, 80. — Noix, 3 25. — Châtaignes, 3 50. — Foin, la charretée, 130 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Vin rouge, 80 à 110. — Vin blanc, 120 à 140.

#### SABLÉ, 24 novembre

Froment, de 49 50 à 20 fr. le hect. — Orge, de 10 25 à 10 75. — Avoine, de 8 25 à 8 75. — Pommes de terre, de 4 à 4 50. — Poules, de 4 50 à 5 50 la couple. — Poulets, de 2 25 à 3 25. — Canards, de 3 à 4 fr. — Oies grasses, de 1 10 à 1 20 le kil. — Oies courantes, 3 50 à 4 50. — Pigeons, de 1 40 à 1 50 la couple. — Œufs, de 1 20 à 1 30 la douzaine. — Beurre, de 1 20 à 1 30 le 1/2 kil.

#### SEGRÉ, 25 novembre

Froment, double décalitre, 3 90. — Orge, 2 20. — Sarrasin, 2 fr. — Avoine, 2 fr. — Beurre, le demi-kil., 1 30. — Poulets, la couple, 3 75. — Œufs, la douzaine, 1 20.

Les veaux se vendaient sur pied à 95 le kilogramme.

#### Demandez à

### L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages.

### L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

#### SUIVANT ACTE passé devant

M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau, le 22 novembre 1891, M. et M<sup>me</sup> BAUDOUIN-LAIRIE ont cédé à M. et M<sup>me</sup> LÉGER-MORIN, le fonds de commerce d'épicerie et de débit de vins qu'ils exploitaient à Saumur, rue de Fenet, n° 97 et 99.

Domicile est élu à Montsoreau, en l'étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, et de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

### A VENDRE

Aux enchères publiques

En 24 lots

En la Mairie de la commune de Grézillé et par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers,

### DIVERS IMMEUBLES

Consistent en:

Plusieurs parcelles de terre, vigne, bois-taillis

lades, masure et chapelle particulière,

Situés dans les communes de Grézillé, Chemellier, Noyant, Saulgé,

Hôpital, Louer, Saint-Georges, des-Sept-Voies, Saint-Ellier, Blain,

Gennes, Martigné-Briand et Chauvauges.

Dépendant de la succession bénéficiaire de feu M. PRIOU-CAILLEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1891, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Et aux requête, poursuites et diligences de: M. Georges-Jean-Joseph Priou, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Nevers,

« Agissant en qualité de seul héritier, sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Urbain Priou-Cailleau, son oncle, en son vivant propriétaire et expert, demeurant au bourg de Grézillé, où il est décédé le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-onze, ainsi que le constate l'intitulé de l'inventaire dressé après son décès par Me Chasle, notaire à Angers, le vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-onze; »

Ayant pour avoué constitué Me Henry LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4;

Il sera, le dimanche 20 décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, heure de midi, en la mairie de la commune de Grézillé, et par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en vingt-quatre lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après les formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION

##### Commune de Grézillé

#### Premier lot.

1° Un morceau de terre, au lieu dit le Moulin-du-Groslay, cadastré sous le numéro 592, section E, contenant environ seize

ares cinquante centiares, joignant au nord les héritiers Brault, au midi Maindroux, au levant Dupuis et au couchant un chemin.

2° Et un autre morceau de terre, au même lieu, cadastré sous le numéro 594, section E, contenant environ dix-sept ares vingt centiares, joignant au nord Hilaire Bourgerie, au couchant un chemin, au midi les héritiers Brault et au levant Dupuis.

Mise à prix . . . . . 100 fr.

#### Deuxième lot.

Un morceau de terre, au lieu dit la Chesnaie-à-Guinet, cadastré sous le numéro 631, section D, contenant environ neuf ares trente centiares, joignant au nord M. Priou, au midi un ruisseau, et au couchant M. Augustin Chauveau.

Mise à prix . . . . . 50 fr.

#### Troisième lot.

Un morceau de terre, au lieu dit les Pâtures ou Moulin-à-Vent, cadastré sous le numéro 1297, section D, contenant environ cinq ares, joignant d'un côté Girardeau, d'un autre côté Maurice Beaumont, et d'un 3<sup>e</sup> côté les héritiers Bodineau.

Mise à prix . . . . . 25 fr.

#### Quatrième lot.

Un morceau de terre et vigne, au lieu dit le Bois-Minet, cadastré sous les numéros 1053, 1054 et 1055, section C, contenant environ vingt-deux ares quatre-vingts centiares, joignant au nord Madame veuve Chauveau, au midi un chemin, au levant les héritiers Gourain, et au couchant un chemin.

Mise à prix . . . . . 60 fr.

#### Cinquième lot.

Un morceau de terre en forme de hache, au lieu dit la Gravelle ou Chesnaie-à-Guinet, cadastré sous les numéros 705 et 677, section D, contenant vingt-deux ares quatre-

vingts centiares environ, joignant au nord Louis Renou, au levant les héritiers Gueffier, au midi M. Sauleau et autres et au couchant M. Louis Renou et autres.

Mise à prix . . . . . 80 fr.

#### Sixième lot.

1° Un morceau de vigne non cultivée, au lieu dit la Haie-Jeanne, cadastré sous le numéro 711, section C, contenant environ sept ares cinquante centiares, joignant au nord M. Sauleau, au levant les héritiers Gueffier, au midi un chemin et au couchant M. René Huet;

2° Et un autre morceau de vigne non cultivée, au même lieu, cadastré sous le numéro 704, section C, contenant environ sept ares dix centiares, joignant au nord M. Sauleau, au levant M. Mathurin Breheret, au midi un chemin et au couchant M. Pierre Renou.

Mise à prix . . . . . 50 fr.

#### Septième lot.

Un morceau de vigne en ruine, au lieu dit l'Aubinet, cadastré sous le numéro 802 P, section B, contenant environ six ares quarante centiares, joignant au nord M. Turpault, au levant M. Pierre Renou, au midi la route de Grézillé à Gennes et au couchant Julien Aubin.

Mise à prix . . . . . 25 fr.

#### Huitième lot.

Une parcelle de terre, au lieu dit les Prés-Robineau, cadastrée sous le numéro 503 P, section D, contenant un ares trente-cinq centiares environ, joignant d'un côté M. Séraphin Chauveau, d'un autre côté M. André Moreau, et d'un troisième côté M. Gardais.

Mise à prix . . . . . 15 fr.

#### Neuvième lot.

Une parcelle de terre en nature de cour,

joignant au lieu dit la Métairie, joignant l'église cadastrée sous le numéro 4 P, section C, contenant deux ares trois centiares environ, joignant au nord MM. Moron-Viger et Séraphin Bonvalet, mur mitoyen entre ladite parcelle et ce dernier, au levant le même, avec également mur mitoyen, au midi le jardin de la cure, et au couchant le chemin de l'église.

Mise à prix . . . . . 100 fr.

Dixième lot

Une autre parcelle de terre en nature de sol, sise au même lieu de la Métairie, et comprise aujourd'hui dans la nouvelle église, cadastrée sous le numéro 4 P, section C, contenant deux ares environ, joignant d'un côté M. Priou (9<sup>e</sup> lot), et d'un autre côté le terrain de l'église, appartenant à la Fabrique.

Mise à prix . . . . . 50 fr.

Onzième lot

Une chapelle particulière, située au lieu dit la Croix, dans une pièce de terre comprise au cadastre sous le numéro 409, section D, joignant au nord et au levant des chemins, au midi et au couchant M. Moreau-Tremblay.

Mise à prix . . . . . 50 fr.

Commune de Chemellier

Douzième lot

Une parcelle de terre, située au lieu dit les Tonnelles, cadastrée sous le numéro 1633, section C, et contenant environ six ares, joignant d'un bout un chemin, d'un autre bout Mademoiselle Marie Pihoné, et des deux autres côtés M. Combas.

Mise à prix . . . . . 25 fr.

Commune de Noyant-la-Plaine

Treizième lot

1° Un morceau de vigne, sis au lieu dit

la Durbe, cadastré sous le numéro 130, section A, et contenant environ onze ares quatre-vingt centiares, joignant au nord un chemin, au levant M. Cesbron, au midi le même, et au couchant M. Julien Gasmault ;

2° Un autre morceau, au même lieu, cadastré sous le numéro 135, section A, et contenant environ trente-neuf ares, joignant au nord un chemin, au couchant M. Chevallier, au midi les héritiers Picherit, et au levant M. Chuteau ;

3° Et un morceau de vigne inculte, sis au quartier de la Durbe, cadastré sous le numéro 54, section A, et contenant environ huit ares cinquante centiares, joignant au nord un fossé, au levant Madame Samson, au midi M. Rémond, et au couchant les héritiers Bouquet.

Mise à prix..... 100 fr.

**Commune de Saulgé l'Hôpital**  
Quatorzième lot

Une parcelle de bois taillis, située au lieu dit le Bois-de-Saugé, cadastrée sous le numéro 1240, section A, et contenant environ dix-huit ares cinquante centiares, joignant au nord M. Lenoble, au levant les héritiers Picherit, au midi un chemin, et au couchant M. Alleau.

Mise à prix..... 60 fr.

**Commune de Lourer**  
Quinzième lot.

1. Une parcelle de vigne abandonnée, sise au lieu dit le Bourg, cadastrée sous le numéro 172, section C, et contenant environ deux ares soixante-quinze centiares, joignant au nord un chemin, au levant Madame veuve Genevais, au midi et au couchant M. Louis Levoe ;

2. Une parcelle de vigne inculte, sise au même lieu, cadastrée sous le numéro 181, section C, et contenant environ un are, joignant au nord M. Louis Levoe, au levant M. Emile Gautreau, au midi et au couchant Madame veuve Genevais ;

3. Et une maison en ruines, sans toiture, comprenant au rez-de-chaussée une chambre à cheminée et une autre chambre au-dessus ;

Petite cour devant, dans laquelle se trouvent une cave et trois petits toits à porcs.

Le tout en un seul tenant, situé au lieu dit le Bourg, cadastré sous le numéro 158, section C, et contenant deux ares environ, joignant au nord le chemin du bourg, au levant M. Emile Gautreau, au midi et au couchant Louis Levoe.

Mise à prix..... 100 fr.

Seizième lot.

Le cinquième indivis, contenant environ treize ares vingt centiares, dans une parcelle de bois sise au lieu dit le Champ-Patiou, cadastrée sous le numéro 568, section B, joignant au nord M. Persac et un chemin, au levant M. Guittouneau, au midi un chemin et divers.

Mise à prix..... 25 fr.

**Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies**  
Dix-septième lot.

Une parcelle de landes, sise au canton des Racadières, cadastrée sous les numéros 1349 et 1353, section B, et contenant environ vingt-huit ares quarante centiares, joignant au nord les héritiers Jean Richomme, au levant Madame veuve Michel Arrondeau, au midi M. Mathurin Richomme et au couchant un chemin.

Mise à prix..... 25 fr.

Dix-huitième lot.

Une parcelle de landes, sise au canton des Brulis, cadastrée sous les numéros 1260 et 1261 p, section C, et contenant un hectare environ, joignant au nord un chemin, au levant M. Gasnereau-Viger, au midi M. Turpault et au couchant M. Priou-Séchet.

Mise à prix..... 75 fr.

Dix-neuvième lot.

1. Une parcelle de bois, sise au canton de la Garene, cadastrée sous le numéro 1232, section G, et contenant huit ares cinquante centiares environ, joignant au nord M. Auguste Goujon, au levant M. Moreau, au midi M. Thomas et au couchant M. Alleau.

2° Et une parcelle de landes et vigne, sise au lieu dit la Butte-des-Loges, cadastrée sous les numéros 1279p et 1280 de la section G, et contenant environ un hectare cinquante ares, joignant au nord M. Turpault, au levant le même, au midi un chemin, et au couchant M. Lepicier.

Mise à prix..... 100 fr.

**Commune de St-Ellier.**  
Vingtème lot.

Une pièce de terre, sise au canton des Lombardières ou le Brenazé, cadastrée sous les numéros 874p, 875 et 876 section B, et contenant environ cinquante ares, joignant au nord la veuve Bértaut, au levant la même, au midi un chemin et au couchant M. Félix Hery.

Mise à prix..... 300 fr.

**Commune de Blaison.**  
Vingt-unième lot.

Une parcelle de terre, située au canton des Bornes, cadastrée sous le n° 2116, section C, et contenant environ dix-sept ares vingt-neuf centiares, joignant au nord M. Roffé, au levant M. Pierre Martin, au midi le Pâlis-de-Sazé, et au couchant M. Fouchard.

Mise à prix..... 150 fr.

**Commune de Gennes.**  
Vingt-deuxième lot.

Une parcelle de bois, sise au lieu dit Coups-du-Bois-Madeleine, cadastrée sous les numéros 881 et 883 p, section F, et contenant environ cinquante-six ares soixante-sept centiares, joignant au nord M. Rebière-Gardais, M. Julien Fontenay et autres, au levant M. Cordier, et au midi M. Jean Carré.

Mise à prix..... 50 fr.

**Commune de Martigné-Briand**  
Vingt-troisième lot.

Une pièce de terre, sise au lieu dit Jonanette, cadastrée sous le numéro 168, section B, contenant environ quatorze ares quarante centiares, joignant au couchant la propriété de Jonanette, le fossé au nord est mitoyen entre cette dernière et la parcelle dont s'agit, au levant M. Catrou, et au midi la route de Martigné à Thouaré, le fossé au levant est tout entier de la parcelle.

Mise à prix..... 500 fr.

**Commune de Chavagnes**  
Vingt-quatrième lot.

Une pièce de terre, sise au lieu dit les Roches-de-Jouanette, cadastrée sous les numéros 1213 p, 1214 p et 1215 p, section D, contenant environ cinquante-quatre ares, joignant au nord M. Pihoné, au levant M. Baron, au midi un chemin, et au couchant M. Martin.

Mise à prix..... 250 fr.

Total des mises à prix..... 2.365 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

**LECOY.**

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fo, ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2° Et à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE,

Et de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

**VENTE**

Aux Enchères publiques,

Sur licitation

ENTRE MAJEURE ET MINEURES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN UN SEUL LOT

**D'UNE BORDERIE**

Sise commune de Montilliers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le

**DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1891, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).**

On fait savoir à tous ceux qu'il appardra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-onze,

Et à la requête de Madame Virginie Cesbron, veuve de Julien Marchand, ladite dame cultivatrice, demeurant à la Poterie (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Joseph Rétaut, cultivateur, demeurant à Vihiers (Maine-et-Loire), au lieu dit la Madeleine, pris au nom et comme subrogé-tuteur, faisant fonction de tuteur des mineurs Marie Marchand, Joséphine Marchand et Victoria Marchand, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre Madame veuve Marchand-Cesbron et lesdites mineures, ses enfants, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdites mineures, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), du quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-quatre,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve ;

2° M. Louis Augereau, cultivateur à la Favrie, commune de Montilliers (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc desdites mineures Marchand, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdites mineures, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), en date du dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Il sera procédé, le dimanche vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques, sur licitation entre majeure et mineurs, en un seul lot, des biens ci-après, savoir :

**Commune de Montilliers (Maine-et-Loire)**

**LOT UNIQUE**

Une borderie, sise à la Favrie, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour avec jardin, terres labourables et près,

le tout d'une contenance de deux hectares quatre-vingt-huit ares trente centiares, compris au cadastre de la façon suivante :

Section A, polygone 9, au lieu dit La Favrie, pièce de l'Air, n° 9 p, terre, d'une contenance de vingt-quatre ares. — Polygone 1, La Favrie, n° 4, pré, d'une contenance de trois ares cinquante centiares. — Polygone 1, La Favrie, pièce aux Abois, n° 8, terre, d'une contenance de six ares quatre-vingt centiares. — La Favrie, n° 5, sol et cour, d'une contenance de six ares quatre-vingt centiares. — La Favrie, jardin neuf, n° 13, terre, d'une contenance de huit ares. — La Favrie, pièce de la Grange, n° 1, terre, d'une contenance de vingt-neuf ares. — La Favrie, pré des Bois, n° 14 p, pré, d'une contenance de neuf ares. — Section E, polygone 24, la Favrie, Varennes-du-Moulin, n° 29 p, terre, d'une contenance de dix-neuf ares vingt-cinq centiares. — Section A, polygone 1, La Favrie, Varenne-des-Genêts, n° 11, terre, d'une contenance de cinquante-neuf ares ; chemin du Pré, n° 12, terre, d'une contenance de trois ares ; Le Jardin n° 2, terre, d'une contenance de quatre ares ; Le Jardin, n° 6 p, cour et sol, d'une contenance de un are ; Le Jardin, n° 7 p, Aire, d'une contenance de deux ares vingt centiares ; Le Jardin, pièce de l'Air, n° 9 p, d'une contenance de vingt-quatre ares. — Section E, n° 24, Le Jardin, Varenne-du-Moulin, n° 22, pré d'une contenance de deux ares quarante centiares. — Section A, polygone 1, Le Jardin, n° 3, terre, d'une contenance de trois ares dix centiares. — Section E, polygone 24, La Varenne-du-Moulin, n° 29 p, terre, d'une contenance de dix-neuf ares vingt-cinq centiares. — Polygone 1, La Favrie, Varenne-des-Genêts, n° 10, terre, d'une contenance de cinquante-cinq ares ; La Favrie, Pré-des-Bois, n° 14 p, pré, d'une contenance de neuf ares.

Mise à prix : six mille quatre cents francs, ci..... 6,400 fr.

S'adresser pour renseignements :

1° A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

**ANDRÉ POPIN.**

Enregistré à Saumur, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fo, ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron.

**A CÉDER**

DE SUITE

Pour cause de décès

**L'HOTEL**

**DE LA BOULE D'OR**

Au bourg de Coron, comprenant : matériel, clientèle, achalandage et droit au bail.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> RICOU.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

**Petits Chiens anglais**

**A VENDRE**

**Une belle Jument**

de coupé — dressée — 5 ans

**A VENDRE**

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (975)

**A VENDRE**

**Deux Chiens courants griffons vendéens**

UN JEUNE HOMME, marié, ayant

connaissances spéciales, muni des meilleures références, s'offre à tenir gestions.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

**A ADJUGER**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire,

Le SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1891, à midi,

DEUX

**MORCEAUX DE PRÉ**

Situés à Saint-Lambert-des-Loges, lieu de la prairie de Sechet ou pré des Roches, cadastrés sous le n° 64 de la section B, séparés par le chemin de fer de l'Etat, contenant ensemble 77 ares 25 centiares.

Jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1892

**Maison de Commerce**

A Saumur, rue S'-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A VENDRE DE SUITE**

POUR CAUSE DE DÉPART

**UNE JOLIE MAISON**

Composée de 20 pièces, en partie parquetées, avec un superbe jardin en plein rapport et une grande pièce d'eau.

Cette maison peut être transformée en hôtel, devant la nouvelle gare du chemin de fer d'Orléans et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et traité, à M. COUTAND-SIMON, qui occupe, 2, route neuve d'Angers, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, no-

(620)

Étude de M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron.

**A CÉDER**

DE SUITE

Pour cause de décès

**L'HOTEL**

**DE LA BOULE D'OR**

Au bourg de Coron, comprenant : matériel, clientèle, achalandage et droit au bail.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> RICOU.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

**Petits Chiens anglais**

**A VENDRE**

**Une belle Jument**

de coupé — dressée — 5 ans

**A VENDRE**

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (975)

**A VENDRE**

**Deux Chiens courants griffons vendéens**

UN JEUNE HOMME, marié, ayant

connaissances spéciales, muni des meilleures références, s'offre à tenir gestions.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

**A ADJUGER**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire,

Le SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1891, à midi,

DEUX

**MORCEAUX DE PRÉ**

Situés à Saint-Lambert-des-Loges, lieu de la prairie de Sechet ou pré des Roches, cadastrés sous le n° 64 de la section B, séparés par le chemin de fer de l'Etat, contenant ensemble 77 ares 25 centiares.

Jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1892

**Maison de Commerce**

A Saumur, rue S'-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A VENDRE DE SUITE**

POUR CAUSE DE DÉPART

**UNE JOLIE MAISON**

Composée de 20 pièces, en partie parquetées, avec un superbe jardin en plein rapport et une grande pièce d'eau.

Cette maison peut être transformée en hôtel, devant la nouvelle gare du chemin de fer d'Orléans et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et traité, à M. COUTAND-SIMON, qui occupe, 2, route neuve d'Angers, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, no-

(620)

**BUREAU DE PLACEMENT**

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M<sup>me</sup> ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur.

**BIJOUTERIE DEUIL ET FANTAISIE**

**LUCIEN**

20, Rue du Portail-Louis, Saumur

**BAGUES**

Médo-Galvaniques

Les seules reconnues efficaces pour leur composition spéciale contre les Migraines, Rhumatismes, Affections névralgiques, Crampes, Intoxications métalliques, etc.

Bague simple et double courant similor, bague planche, double courant, plaque argent, forte.

Solidité - PRIX : 3 FRANCS - Garantie

Se méfier des contrefaçons.

**CIDRES**

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

**A CÉDER**

**Magasin de Mercerie**

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

**Lundi 30 Novembre**

ET JOURS SUIVANTS

**Vente**

AU

**PALAIS**